

**COMMUNIQUE*****Entretiens professionnels : le CCHS tire la sonnette d'alarme !***

Le CCHS de l'enseignement scolaire s'est tenu le 30 mars 2011

Lors de ce CCHS, la FNEC FP-FO a tiré la sonnette d'alarme sur les nouvelles techniques de « management » utilisées par le Ministère de l'Education Nationale.

Les nouvelles pratiques d'évaluation professionnelle, la suppression programmée de la notation chiffrée, la conduite d'entretiens d'évaluation liés à la performance pour les personnels administratifs, la mise en œuvre des entretiens professionnels à 2 ans et 20 ans de carrière introduisent dans la Fonction Publique et singulièrement au Ministère de l'Education Nationale les techniques de gestion des ressources humaines du secteur privé.

Le nouvel « entretien professionnel » annuel sera généralisé pour les fonctionnaires d'Etat début 2012, avec une évaluation écrite et non plus chiffrée, selon le décret du 28 juillet 2010.

La manière dont sont conduits ces entretiens, les objectifs qui les motivent établis dans les lettres des chefs de service confirment les craintes de FORCE OUVRIERE : il s'agit de remettre en cause durablement les éléments statutaires en termes de rémunération, de mutation.

Il s'agit d'un dispositif visant à pousser vers la porte des milliers d'agents par des techniques éprouvées dans d'autres entreprises comme France-Telecom avec les résultats que l'on sait : autoévaluation/autocritique, déstabilisation, culpabilisation ...

Ceci est bien entendu à mettre en lien avec les milliers de suppressions de postes décidés par le gouvernement.

Ce dispositif est très nocif et d'ores et déjà très mal vécu par les personnels. Nul doute qu'il aura des incidences sur la santé des agents. C'est pourquoi la FNEC FP-FO tire la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

Au moment où la direction de France/télécom reconnaît tout juste les erreurs commises la FNEC FP-FO souhaite que le Ministère de l'Education Nationale ne s'engage pas sur le même chemin.

Un avis déposé par l'ensemble des organisations syndicales a été adopté par 7 voix POUR (FO – CGT – CFDT – UNSA – FSU) et 0 CONTRE l'administration ne participant pas au vote. *« Le CCHS du 30 mars 2011 se prononce pour l'arrêt des entretiens individuels professionnels tels que définis par le décret du 28 juillet 2010 relatif aux conditions de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents de la fonction publique de l'Etat. Le CCHS alerte donc solennellement sur les conséquences de telles dispositions sur la santé des agents. De ce point de vue d'autres dispositifs dont le dispositif CLAIR engendrent les mêmes risques. »*

L'alerte étant déclenchée, les organisations syndicales attendent donc de la DGRH les suites qu'elle entend donner à cet avis.

Montreuil, le 31 mars 2011